

5 – SANTE ET HYGIENE

L'école se réserve le droit de refuser d'accueillir un enfant malade ou fiévreux.

Les enfants ayant été malades doivent être totalement rétablis au moment de leur retour en classe. **Aucun médicament ne sera donné à l'école, même sur présentation d'une ordonnance**, les risques d'erreur ou de confusion étant bien trop grands.

Une exception est faite pour les élèves atteints de maladies chroniques. Dans ce cas, un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) est rédigé avec le Médecin Scolaire.

En cas de contamination par les poux, merci de nous **le signaler**.

Les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement, merci de les laisser à l'extérieur de l'école.

Nous vous rappelons que notre école est un espace «**NON FUMEUR**».

En maternelle, les tétines sont autorisées jusqu'à la fin de l'année de Petite section. Un seul doudou par enfant est accepté.

6 – ALIMENTATION

6.1 – Collations et goûter

Les élèves de toute petite et petite section auront un fruit au cours de la matinée, apporté par les parents à tour de rôle. Nous vous rappelons **l'importance primordiale du petit déjeuner** pour le rythme alimentaire de l'enfant et pour ses apprentissages. Les bonbons, les sucettes et les chewing-gums sont interdits dans tout l'établissement.

6.2 – Restauration scolaire (société API)

- Les élèves peuvent être inscrits au restaurant scolaire soit **de façon régulière** grâce au forfait de 4 jours, soit **de façon occasionnelle**. Une modification de forfait peut être accordée à titre exceptionnel, une fois dans l'année **avant le 20 pour le mois suivant ou 10 jours avant les vacances scolaires**. Il est nécessaire de passer au secrétariat ou d'envoyer un mail pour formaliser par écrit la nouvelle formule retenue. En l'absence de cette démarche, nous considérerons la procédure de changement comme non valide. Pour les repas occasionnels, merci de prévenir l'enseignant dès l'arrivée en classe.
- Les repas sont confectionnés sur place par un chef cuisinier, avec des produits frais selon des menus élaborés avec une diététicienne. Les menus seront transmis par mail à chaque période à toutes les familles, un exemplaire sera affiché dans chaque classe. Nous demandons à chaque enfant de faire l'effort de goûter et de manger une partie de chaque aliment qui lui est proposé mais peuvent choisir **la quantité adaptée à leur appétit**. Les enfants peuvent bénéficier, quand les stocks le permettent, d'un deuxième service du plat chaud ou de l'entrée, à condition que l'assiette du plat chaud ait été mangée. Le repas est un moment privilégié de l'apprentissage du goût. Tout le personnel de l'école est impliqué dans cette **démarche d'éducation**.
- Seules les **absences supérieures à 4 jours d'école consécutifs, sur présentation d'un certificat médical**, permettront le remboursement des repas. Dans le cas d'un enfant inscrit en forfait et qui exceptionnellement ne restera pas à midi, il est impératif de le signaler à l'enseignant. Un enfant inscrit en forfait au restaurant scolaire, mais non présent à l'école le matin sera autorisé à prendre son repas à midi sous réserve d'avoir prévenu le secrétariat avant 9h15.
- Les parents d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments devront en avvertir l'école dès la rentrée, afin que soit établi un PAI (programme d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire, conformément à la loi.
- Des repas végétariens peuvent être servis sur demande écrite des familles. Toute demande de repas végétarien sera considérée comme un engagement sur l'année.

7 – LOCAUX ET MATERIEL

Dans toutes les classes du primaire, les manuels sont mis gratuitement à la disposition des élèves. Ceux-ci doivent en prendre soin. **Les enfants qui perdent ou détériorent leurs livres devront contribuer financièrement à leur remplacement, y compris ceux de la Bibliothèque Municipale.**

Les petits escaliers entre la cour du haut et la cour du bas ne sont utilisés qu'avec un adulte. Ce n'est en aucun cas un espace de jeux ou de repos. **Il est interdit de rentrer dans les classes et d'emprunter les escaliers** sans l'autorisation d'un adulte de l'équipe éducative.

Les élèves ne doivent pas jouer dans les toilettes et doivent respecter la propreté des lieux.

Dans le souci de préserver et d'entretenir notre cadre de vie, il est impératif que chacun respecte les locaux et le matériel.